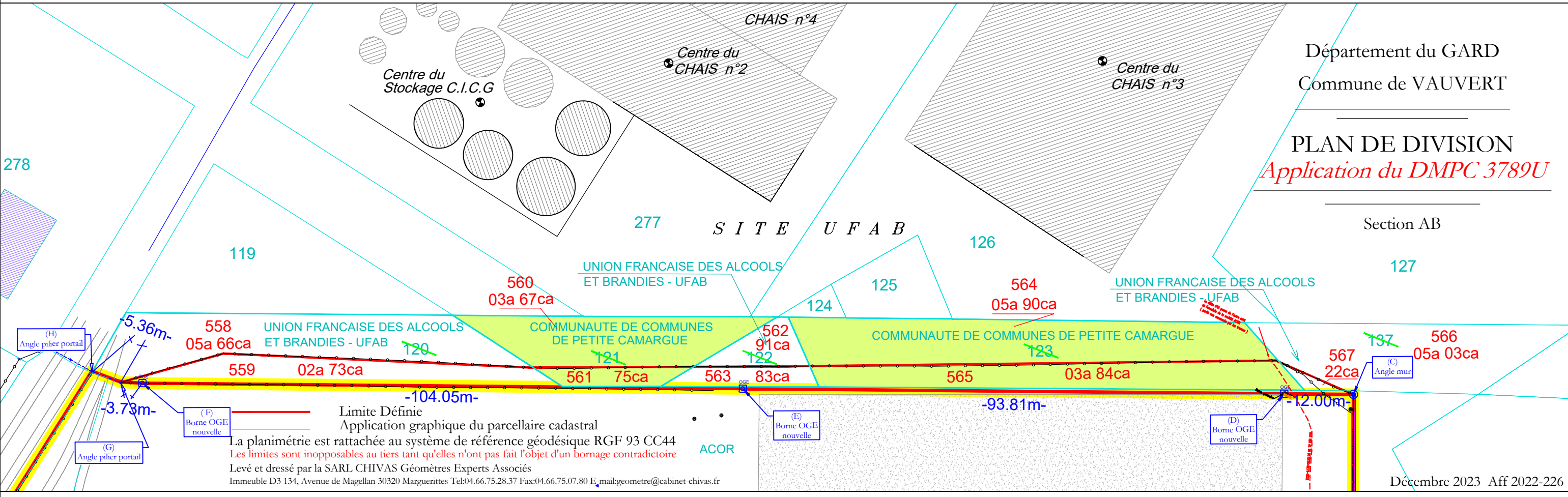


ECHELLE 1/667°

Afin que la limite définitive entre ACOR et UFAB puisse se trouver positionnée sur la clôture, il faut que:

- CCPC cède à UFAB: 560 pour 3a 67, 564p pour 5a90
- CCPC cède à ACOR: 561 pour 75 ca, 565 pour 3a 84
- UFAB cède à ACOR: 120p pour 2a73, 563 pour 83ca; 567 pour 22ca



Département du GARD
Commune de VAUVERT
PLAN DE DIVISION
Application du DMPC 3789U

Section AB

— Limite Définie
— Application graphique du parcellaire cadastral
La planimétrie est rattachée au système de référence géodésique RGF 93 CC44
Les limites sont inopposables au tiers tant qu'elles n'ont pas fait l'objet d'un bornage contradictoire
Levé et dressé par la SARL CHIVAS Géomètres Experts Associés
Immeuble D3 134, Avenue de Magellan 30320 Marguerittes Tel:04.66.75.28.37 Fax:04.66.75.07.80 E-mail:geometre@cabinet-chivas.fr